



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SOIGNOLLES

L'an **deux mil vingt-quatre, le cinq mars, à 20h30**, le conseil municipal de la commune, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de **Mme Patricia FIEFFÉ**.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.

Mme DELALANDE Soizic donne procuration à Mme PERREE Edwige, Mr BESANÇON Geoffroy donne procuration à Mme HAMELIN Jocelyne.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy.

Secrétaire de séance : Mme HAMELIN Jocelyne.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 28 décembre 2023 a été transmis aux conseillers municipaux le 4 janvier 2024 par voie électronique à la suite de la séance.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 DECEMBRE 2023.**

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-02 - PRESTATION ESPACES VERTS 2024**

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal, le devis de prestations pour les espaces verts communaux proposé par l'association « PLAINE EMPLOI ».

Pour rappel, la prestation pour 2023 était de 14 039 € TTC.

La prestation proposée pour 2024 est de 14 640.28 € TTC  
Augmentation du SMIC (3.37%) de janvier 2023 à janvier 2024  
Répercussion de l'inflation 2023 (4.9% consommables, entretien matériel et carburant).  
Une demande auprès de l'entreprise va être faite pour déposer les sachets non distribués en mairie.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE DE RETENIR LE DEVIS DE L'ASSOCIATION PLAINE EMPLOI N° DE2024/06 POUR UN MONTANT DE 14 640,28 € TTC ET D'AUTORISER MME LE MAIRE OU SON DELEGATAIRE A SIGNER TOUTE PIERCE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.**

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-03 - REMPLACEMENT DU BATTANT DE LA CLOCHE ET DE L'ECHELLE D'ACCES**

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal, le devis de Remplacement du battant de la cloche et de l'échelle d'accès proposé par l'entreprise « BODET Campanaire ».

Montant du devis : 2 179 € HT soit 2 614.80 € TTC.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE DE RETENIR LE DEVIS DE L'ENTREPRISE « BODET CAMPANAIRE N° 443025 - V1 POUR UN MONTANT DE 2 179 € HT SOIT 2 614.80 € TTC ET D'AUTORISER MME LE MAIRE OU SON DELEGATAIRE A SIGNER TOUTE PIERCE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.**

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **Questions diverses**

Les sujets suivants ont été abordés :

- Subventions aux associations 2024.
  - Taux d'impositions 2024.
  - Protection sociale complémentaire Prévoyance et Santé
- 

### **Informations diverses**

- Raccordements fibre sur la commune : 20 foyers raccordés sur 51, soit 39,21 %.
- Restauration de sculpture dans le cimetière.
- 19ème édition de la Rochambelle : 14 participantes
- Vidéoprotection : En attente d'un rendez-vous en mairie de Potigny ou de Saint Sylvain

- Pied de bureau : Un cordiste est venu faire la prestation pour un montant de 500 €
- CDG 14 : Projet de Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire et de mise en place du RIFSEEP, en attente validation du CST – CDG14.
- Prochain conseil municipal le mardi 2 avril 2024.
- Commission Communale des Impôts Directs : Mercredi 27 mars à 18h30.
- Information sur dossier Effacement des réseaux 2024 "BOURG ET PILLARDIERE".
- Programme mare.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45  
Le présent procès-verbal est arrêté en date du 08/03/2024  
Par le Maire, Mme Patricia FIEFFÉ  
Par la secrétaire de séance, Mme Jocelyne HAMELIN

---